



Compte-Rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2015

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 11

Approbation du compte-rendu de la réunion du 30/01/2015 à l'unanimité + signature du dossier et feuillet de séance

1. Compte administratif 2014

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis Monteil – 1^{er} adjoint, pour présenter les comptes de 2014 car le Maire ne peut pas participer au débat ni voter sur ce point.

Les documents explicatifs, extraits du Compte Administratif, sont distribués aux conseillers et M. Monteil fait une présentation détaillée des dépenses et recettes, en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Le résumé du compte administratif (CA) est joint en annexe du présent compte rendu. **Le compte administratif détaillé peut être librement consulté à la mairie.**

Le CA 2014 reprend d'une part les opérations réalisées en 2014, et d'autre part les résultats à la clôture 2013 reportés en 2015, tels qu'ils apparaissent dans le CA 2013 voté le 22 février 2014 par l'ancien conseil municipal.

La section de fonctionnement retrace les opérations courantes de gestion.

L'excédent disponible à reporter, après couverture du besoin d'affectation à l'investissement, s'élève à 32 237,91 €, à la clôture de 2014.

Le résultat apparaissant au CA 2013 voté le 22 février 2014 par l'ancien conseil municipal a fait l'objet d'une note rectificative jointe au Budget Primitif 2014.

Après rectification des subventions inscrites dans les restes à réaliser à la clôture de 2013, le résultat après couverture des besoins de financement de la section d'investissement représentait un déficit de 2 411,11 € au lieu d'un excédent de 11 104,89 € auquel il convenait de rajouter le réajustement des crédits pour les travaux du PAB, ayant fait l'objet de la Décision Modificative du 26 septembre 2014, pour un montant de 22 408,80 €, non prévus dans le financement 2013 repris en 2014. Soit un déficit réel à la clôture de 2013 de 24 819,91 €.

Détail de certaines catégories de dépenses de fonctionnement :

- Charges de personnels 43 202,70
- Intérêts 2014 de l'emprunt 12 879,51
- Fêtes et cérémonies 3 898,39 (dont 2 118,70 Inauguration Salle Patrick Cheyroux en février 2014, 837,01 cadeau de Noël 2014 aux aînés)
- Frais de représentation du maire 909,38 (551,23 remboursement frais de buffet scrutin municipal mars 2014, 358,15 frais hôtel du maire congrès des maires novembre 2014)

Détail de certaines catégories de recettes de fonctionnement :

- Impôts locaux 53 011,00
- Attribution de compensation 62 955,00 (CCVMC)
- Dotations Etat 63 685,04
- Loyers communaux 16 622,05

La section d'investissement :

Détail de certaines catégories de dépenses d'investissement :

- Travaux (PAB, Oratoire, Salle P Cheyroux...) 341 423,50
- Achat matériel informatique 1 881,00
- Remboursement capital annuité emprunt 15 073,84

Détail de certaines catégories de recettes d'investissement :

- FCTVA reversé en 2014 44 217,60
- Subventions Etat, Région, Département et autres encaissées en 2015 : 158 621,02

Le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Affectation des résultats 2014

M. Monteil poursuit en expliquant qu'il est à présent nécessaire de décider l'affectation des excédents dégagés de l'exercice clos.

Les résultats font apparaître un excédent de fonctionnement de : 72 412,48 €, dont une partie devra être affectée à la section d'investissement, pour couvrir son besoin de financement à hauteur de : 40 174,57 €.

Le solde, soit : 32 237,91 €, représente l'excédent à reporter en fonctionnement.

Le conseil approuve à l'unanimité cette affectation des résultats.

3. Compte de Gestion 2014

M. Monteil explique que le Compte de Gestion établi par le receveur municipal, retrace sa comptabilité qui doit être identique à la comptabilité tenue par l'ordonnateur, soit le Maire. Pour l'année 2014, le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif 2014.

Ainsi, Le conseil déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Fiscalité 2015

Monsieur le Maire propose au conseil de maintenir les taux d'imposition de 2014 en 2015, ce qui représentera un produit attendu de 54 855 € pour la commune.

M. Monteil fait remarquer que les bases (fixées par l'Etat) subissent une augmentation malgré des taux inchangés, d'où une légère augmentation du produit fiscal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide les taux suivants pour 2015 :

- Taxe d'Habitation : 7,00 %
- Taxe Foncière Bâti : 9,00 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 60,00 %

5. Budget Primitif 2015

Le conseil prend connaissance des éléments extraits du budget envisagé pour 2015.

Le budget total – toutes sections – s'élève à 490 749,68€.

Les opérations d'investissement sont vues en détail, notamment :

- Les travaux du PAB : les restes à réaliser s'élèvent à 45 851,09 € auxquels il faut ajouter 15 000 € pour la finition de la Place Janvier, pour laquelle M. Jubertie a élaboré un projet vu précédemment, qui sera présenté à l'architecte chargée de ces travaux, avant l'envoi pour avis et validation par la Commission Départementale des Sites.
- Les travaux Salle Patrick Cheyroux : restaient 15 000 € sur ces réalisations pour l'installation de rideaux. Plusieurs solutions sont envisagées (bâches, barres, stores...). L'architecte en charge de la réalisation de la salle doit être consultée sur la faisabilité de l'installation choisie, les fixations et l'électricité nécessaire à son utilisation, avant envoi du projet à l'Architecte des Bâtiments de France pour avis et validation.

- La réhabilitation d'un logement communal : le logement situé à l'étage-gauche de l'ancienne école est le dernier restant à rénover. Étant libéré depuis le 31 mars, une étude devra établir les travaux nécessaires et envisageables. 10 000 € sont prévus dans un premier temps pour cette étude. le CAUE de la Corrèze peut apporter son soutien technique à ce projet. Corrèze Ingénierie peut ensuite assister la commune dans l'élaboration du projet. L'aménagement des combles ne serait pas envisagé (contrairement au logement d'à côté) afin de proposer à la location une autre taille de logement, pour une à deux personnes.
- Le programme voirie 2015 : il comprend le programme pour la route des Abreuvoirs et le programme d'entretien de la voirie pour un total de 54 000 €.

M. Sindou demande si des subventions aux associations sont prévues au budget. Il est indiqué qu'un montant global est renseigné dans le budget et que la commission vie associative devra travailler sur les demandes reçues pour proposer le vote en détail lors d'une prochaine réunion du conseil.

Après l'exposé détaillé du budget, le conseil approuve à l'unanimité le présent budget primitif 2015.

6. Programme voirie 2015

Il comprend :

- a. le programme pour la route des Abreuvoirs à hauteur de 25 230 € pour lequel une demande de subvention DETR de 5 046 € a été faite ;
- b. le programme entretien de la voirie dont l'état des lieux a été effectué sur toutes les voies communales, qui a permis un classement selon le degré de dégradation. Cela représente un programme sur 5 ans pour refaire toute la voirie, soit environ 30 000 € par an. Pour 2015, le Conseil Général apporte une dotation de 9 587,80 € pour 28 765 € de travaux, dans le cadre de l'enveloppe quinquennale allouée à la commune.

À l'unanimité, le conseil décide ce programme, charge le Maire de lancer la procédure et demander les subventions correspondantes.

7. Indemnité de gardiennage de l'église

Le gardiennage de l'église est assuré par Mme Meynard qui perçoit une indemnité forfaitaire annuelle fixée chaque année par circulaire et dont le montant pour 2015 s'élève à 474,22 €, comme l'an passé. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité le versement de cette indemnité.

8. Participation financière Mission Locale de Brive

Monsieur le Maire rappelle, pour information, que la Mission Locale de Brive a pour but de mener des actions auprès des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi. La participation financière communale, en place depuis 1996, est de 0,85 € pour 310 habitants, soit 269,45 € en 2015.

9. Echanges de chemins au Vaurès, sous les Plas et au Peuch

Au Vaurès : Monsieur le Maire rappelle la mise en place des chemins de randonnée intercommunaux, dont la gestion a été transférée à la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien.

Subsiste le problème de la traversée de la cour de ferme à Creffond et de parcelles de pacage de bovins.

Pour y remédier, une partie du chemin communal serait échangé avec le propriétaire exploitant riverain avec un nouveau tracé en bordure de parcelles et de bois, à la charge du propriétaire demandeur. Une autre partie fait l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien et un autre propriétaire de bois pour le passage des randonneurs, afin de permettre de rejoindre la route communale de Masclat à Creffond, se substituant ainsi au passage dans la cour de ferme.

Une rencontre avec le propriétaire exploitant est nécessaire, ainsi que le bornage par un géomètre, avant l'enquête publique. Il faut également au préalable établir le prix du m² et prendre en compte le différentiel des surfaces, sachant que l'opération ne doit rien coûter à la commune mais être pris en charge par le riverain intéressé.

Sous les Plas (ou Splat) : Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 22/03/2013 sur le projet de changement d'assiette du chemin rural passant au milieu d'une propriété, entre la grange et la maison, suite à la demande d'une agence immobilière dans le cadre de la vente de cette propriété. Aucune suite n'avait été donnée à l'époque.

À présent, le nouveau propriétaire est lui aussi demandeur mais avec un tracé sensiblement différent en ce sens qu'il propose de déplacer le chemin en bordure du pré supérieur, pour desservir la seule maison derrière la propriété, en contrebas. Il y aurait donc échange entre le propriétaire demandeur et la commune et aliénation d'un bout de la parcelle communale au profit de la maison située derrière. Le bornage a d'ores et déjà été effectué par un géomètre, en présence de toutes les parties concernées. Les travaux consisteraient en un enrochement suffisant pour le passage d'engins de secours mais sans goudron, étant donnée la faible desserte, et seraient réalisés sous contrôle de la commune afin de s'assurer de la qualité de la réalisation.

L'ensemble des frais seraient à la charge du propriétaire demandeur, excepté l'enquête publique qui est une contrainte communale.

Vu l'exposé, à l'unanimité le conseil accepte les cessions et aliénation de parcelles envisagées, charge le maire de lancer l'enquête publique et le mandat pour signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Au Peuch : il s'agit de finaliser le tracé du chemin de randonnée entre le Peuch et Pommier, suite aux délibérations n°2013-25 et n°2014-05 prises par l'ancienne municipalité. Le coût de l'opération étant intégré au budget communal, le bornage ayant été réalisé, seules restent les formalités devant notaire à accomplir.

10. Modification de classement parcelles dans le zonage PLU

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a été sollicité par un jeune agriculteur, installé à Lafont, ayant pour projet la production de poulets labellisés et qui, pour ce faire, envisage la construction de bâtiments sur ses parcelles. Un seul terrain est disponible selon les contraintes techniques d'une telle installation, situé en zone Ap du Plan Local d'Urbanisme. La zone Ap interdit toute construction, même agricole, bien que l'ABF et la DREAL venus sur place discuter du projet ne soient pas opposés à cette réalisation, en donnant seulement des prescriptions sur les bâtiments.

Jean-Louis MONTEIL, qui a suivi l'élaboration du PLU et de l'AVAP, fait remarquer que l'agriculteur concerné a été consulté comme tous les agriculteurs lors de l'étude du PLU et que rien n'a été noté lors de l'enquête publique, qui aurait permis de classer des parcelles A au lieu de Ap.

Le conseil municipal est maintenant sollicité pour la modification du zonage des parcelles concernées afin de mener à bien ce projet. Or, la compétence urbanisme ayant été transférée la communauté de communes, le conseil ne peut plus délibérer sur le sujet et doit à son tour demander à la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien la modification du zonage.

Monsieur le Maire va donc solliciter le Président de la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien mais il faut savoir que cette procédure est longue.

11. Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire explique au conseil que les services de l'état demandent à chaque commune d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (notamment celles concernées par des Risques Majeurs), afin d'appréhender au mieux et rapidement toute situation de crise pour sauvegarder et protéger la population.

Chaque conseiller a été destinataire du projet pour en prendre connaissance avant de l'arrêter. Il sera soumis au service dédié à la DDT avant d'être arrêté par le Maire et envoyé au contrôle de légalité.

12. Point sur l'urbanisme

La dernière réunion du conseil municipal a vu ressortir le souhait de réviser, voire de supprimer, l'AVAP. Depuis, Jean-Louis MONTEIL Hubert LAMOTHE et Laurent JUBERTIE ont travaillé sur l'aspect juridique de la question et il s'avère que la réglementation en vigueur ne prévoit pas la possibilité de suppression de l'AVAP. Seule une révision est envisageable mais la compétence urbanisme ayant été transférée à la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien, il faut profiter de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour envisager de réduire le périmètre de l'AVAP et/ou réduire ses contraintes.

La commission Urbanisme est chargée de travailler sur ce sujet et devra se réunir prochainement.

13. Point sur la fusion des communautés de communes

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 27 février dernier sur le projet de fusion des communautés de communes. Un cabinet est chargé de l'étude sur la fiscalité dans les 6 communautés ; un autre cabinet se charge d'étudier les compétences.

Deux solutions restent envisagées :

- soit une grande structure comprenant les 6 communautés de communes,
- soit deux structures : Beaulieu – Beynat – Meyssac et Argentat – St Privat - Mercœur

La réglementation oblige maintenant les futures communautés à comprendre 20 000 habitants et à intégrer un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

14. Informations et questions diverses

Demande de local professionnel : location de l'ancienne cuisine à l'ancienne école à 1 artisan d'art, partir du 15/04 pour 6 mois.

Vente aux enchères bâtiment professionnel à Puy Lacoste Bas : la mairie a été informée de la vente aux enchères du bâtiment de l'ancienne société Les Mariés de Turenne, prévue le 11/05/2015. La commune ne peut actuellement pas préempter, cette faculté n'ayant pas été jusqu'ici décidée par le Conseil Municipal.

Statuts Syndicat Grand Site : après élaboration entre les communes concernées et en collaboration avec les services de l'État, un projet de statuts a été soumis à la Sous-Préfecture de Brive qui l'a jugé recevable. Une réunion prochaine des maires des communes concernées est prévue.

Installation containers SIRTOM au bourg :

Le responsable secteur du SIRTOM a tenu à informer la mairie de l'envoi d'un courrier du Président du SIRTOM concernant le paiement de l'installation des containers au bourg, réalisée début 2014. Une délibération du SIRTOM d'avril 2013 a décidé que la gamme classique de containers semi-enterrés serait prise en charge par le syndicat mais que la gamme supérieure (enterrée) serait facturée aux communes qui en feraient le choix.

M. Monteil explique qu'aucun courrier n'a été adressé par le SIRTOM à la commune pour information de cette disposition ni aucune convention pour formaliser ce coût avec l'ancienne municipalité. Ainsi, la nouvelle municipalité ne pouvait en avoir connaissance, alors que l'installation était déjà réalisée à son arrivée.

Fiche de réclamation Fédération Départementale d'électrification : à transmettre en cas de problème d'accès au réseau électrique (baisse de tension).

Repas des Aînés le 12/04/2015 : 55 inscrits.

Séance levée à 1 h 15

RESUME DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

**CA 2014 établi avec report des résultats du CA 2013 voté le 22 février 2014
(hors rectifications RAR Subventions 2013 reprises au BP 2014)**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		NVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		11 104,89		135 354,70		146 459,59
Opérations de l'exercice	147 069,03	208 376,62	372 096,88	251 350,90	519 165,91	459 727,52
TOTAUX	147 069,03	219 481,51	372 096,88	386 705,60	519 165,91	606 187,11
Résultats de clôture		72 412,48		14 608,72		87 021,20
Restes à réaliser			154 056,72	99 273,43	154 056,72	99 273,43
TOTAUX CUMULES	147 069,03	219 481,51	526 153,60	485 979,03	673 222,63	705 460,54
RESULTATS DEFINITIFS		72 412,48	40 174,57			32 237,91
AFFECTATION DU RESULTAT 2014						
RESULTAT	72 412,48					
BESOIN AFFECTATION INVESTISSEMENT	40 174,57					
EXCEDENT REPORTE	32 237,91					
Rappel Résultats CA 2013 après rectificatif RAR Subventions 2013 reprises au BP 2014						
AFFECTATION RESULTAT 2013						
RESULTAT	36 013,91					
BESOIN AFFECTATION INVESTISSEMENT	38 425,02					
* DEFICIT REPORTE	-2 411,11					
Différence avec CA voté	-13 516,00					
* RAPPEL: Après réajustement des crédits PAB par DM du 26 septembre 2014 de 22 408,80€ le déficit réel à la clôture de 2013 s'élève à la somme de 24 819,91						